

4. 11 6
p. 15

Le présent mémoire ne constitue pas un mémoire en défense. Il doit servir seulement d'introduction aux déclarations que j'aurai à faire au cours de mes interrogatoires.

Je tiens en effet, dès l'ouverture de l'Instruction, à préciser les lignes directrices de mon action dans les postes administratifs qui m'ont été confiés depuis 1940.

L'activité d'un homme - et particulièrement d'un homme qui a eu à défendre l'intérêt public - ne peut être jugée en l'isolant des conditions dans lesquelles cette activité s'est développée.

Une politique - au sens élevé du terme - , une décision, une parole, une attitude, ne peuvent être dissociées de la situation à laquelle elles s'appliquent ou des faits sur lesquels elles doivent réagir.

L'administration dans un poste d'autorité n'est pas jeu d'abstraction sur le papier. C'est une action sur la vie.

Pour juger l'action d'une administration il faut donc considérer les éléments de la situation dans laquelle il a dû évoluer, rechercher enfin dans quelle mesure et suivant quel processus il a subi cette situation ou réagi sur elle afin de dégager les charges qui peuvent peser sur lui, ou reconnaître les mérites qui ont été les siens.

Dans ce but j'examinerai :

I) La situation en juin 1940 dans le département de la Marne, à mon but et mon action comme Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne, Préfet et Préfet Régional.

II) La situation en avril 1942 lorsque j'ai été nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur pour la Police - le but que je me suis efforcé d'atteindre - les lignes essentielles de mon action dans ces fonctions.

MON ARRIVÉE EN 1918 DE JUIN 1918 AU 15 JUILLET 1918.

Durant cette période, j'ai été Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne, Préfet et Préfet régional.

A/- Quelle était la situation du département de la Marne en juin 1918 ?

Au lendemain de l'Armistice, le département de la Marne était parmi les trois ou quatre départements qui avaient le plus souffert de la guerre. Villes détruites, populations évacuées, stocks alimentaires repliés vers le sud ou saisis par l'armée occupante, voies de communications coupées ...

En fait, il n'existait plus qu'un département vidé de sa substance humaine, animale ou matérielle, sectionné en deux par le tracé de la zone interdite, et sur lequel étaient installées plusieurs divisions allemandes. Un général allemand était installé à Reims, un autre au camp de Châlons, un troisième à Châlons-s-Marne, un quatrième à Epinay. Les services administratifs de la Feldkommandantur se trouvaient à Châlons. Des Kreiskommandanturen dans chacun des arrondissements de Reims, Epinay, Vitry-le-François, Ste-Menehould, des Ortskommandanturen dans les chefs-lieux de cantons ou les agglomérations importantes. Chacune de ces autorités commandait en maître. C'était le règne du " feld-webel ".

Quelques français, qui s'étaient simplement repliés sur les départements voisins avaient regagné leur domicile. Ils vivaient sans électricité, sans eau, sans ravitaillement, au milieu de cités détruites ou pillées. Ils étaient livrés sans défense aux exigences allemandes auxquelles les plus courageux d'entre eux s'efforçaient de s'opposer.

Telle est la situation que je trouvais lorsque, à la demande du Préfet de la Marne et du Ministre de l'Intérieur, je pus regagner avec beaucoup de difficultés, le département de la Marne en compagnie de M. MARCHANDEAU, Maire de Reims.

A mon arrivée, le 30 juin, je crois, je pris contact avec les autorités administratives allemandes. Première nuit passée dans une chambre de la Feldkommandantur. Long interrogatoire.

Première difficulté : M. MARCHANDEAU est expulsé du département en raison de ses anciennes fonctions ministérielles, et il lui est interdit de reprendre ses fonctions de Maire de Reims. Je proteste.

Le "cas Marchandeau" posait une question de principe : dans de nombreuses communes les autorités allemandes plaçaient elles-mêmes des personnalités à la tête de municipalités.

En même temps, j'apprends que la Gestapo a perquisitionné longuement à mon domicile le jour même de l'entrée de la Wehrmacht à Paris.

B/- Quels étaient mes projets au moment de mon retour dans la Marne ?

Les voici : -

- Rétablir la souveraineté française dans toute la mesure du possible.
- Etablir avec l'autorité occupante des rapports qui me permettent de défendre individuellement et collectivement les intérêts français.
- Soustraire aussi largement que possible l'administration et le département à l'emprise étrangère.
- Maintenir sous l'occupation la cohésion française.
- Affirmer devant l'occupant la réalité de ce qu'était la France malgré la défaite de ses armes.

C/- Mon action comme Secrétaire Général de la Préfecture, Préfet et Préfet Régional.

Un tel exposé, pour être complet déborderait du cadre de ce mémoire. Je fournirai les détails de mon action au cours de l'Instruction et je répondrai s'il en est besoin aux critiques précises qui pourraient m'être opposées. J'indique simplement que j'ai toujours été fidèlement soutenu par la presque unanimité de la population qui n'a cessé de me témoigner sa sympathie et sa confiance pendant mon administration, comme au moment et après la cessation de mes fonctions. Si éventuellement, l'évolution de la vie politique en France révélait tardivement des critiques valables, je me bornerai à y opposer, d'une part, des déclarations publiques et formelles, et d'autre part, des faits et des actes précis.

Pour me maintenir sur le plan général du présent mémoire, je négligerai de parler de toute intervention ayant un caractère de défense ou de protection des individus soit dans leurs biens, soit dans leur personne.



Je précise cependant que de juillet 1940 à avril 1943, j'ai eu le privilège d'éviter au département de la Marne toutes mesures de répressions ou de sanctions collectives, que j'ai pu soustraire à la juridiction allemande la plus part de mes administrés arrêtés par elle, ou atténuer les peines prononcées contre eux, que j'ai toujours opposé un refus catégorique à toute demande allemande tendant à obtenir de ma part ou de la part des services placés sous mes ordres, la moindre indication susceptible de nuire à des français quelle que soit leur activité sous l'occupation.

Dans un seul cas, j'eus à souffrir l'exécution de deux otages : on jugera quelle fut mon attitude dans cette circonstance.

Voici les faits : quelques mois avant mon départ de la Marne, j'appris par un jour par la lecture du journal qu'un certain nombre d'otages avait été fusillé à la suite d'un attentat commis à DIJON sur les troupes d'occupation. Parmi ces otages figuraient deux jeunes gens de la Marne qualifiés de communistes. Je protestai violemment auprès des services allemands compétents et je demandai que les corps des suppliciés me soient rendus. Je me heurtai tout d'abord à un refus mais j'obtins enfin satisfaction sous réserve que les obsèques ne donneraient lieu à aucune manifestation. L'inhumation eut lieu à Chalons en ma présence et je déposai sur leur tombe deux couronnes de fleurs aux couleurs tricolores. Ceci motiva un incident grave avec les autorités allemandes devant lesquelles j'affirmai les raisons profondes de mon geste. Le général commandant de DIJON demanda alors à Paris mon arrestation et ma comparution immédiate devant la Cour Martiale.

I) - ACTION COMME SECRETAIRE GENERAL DE LA MARNE :

Je parlerai essentiellement de la période allant du 1er juillet au 18 juillet, date du retour dans le département du Préfet de la Marne.

En 18 jours :

- Tous les services publics de l'Etat ou du département recevaient le moyen de franchir la ligne de démarcation et reprenaient leurs fonctions avec des garanties qui furent, dans l'ensemble, respectées.
- Un grand nombre de bâtiments publics ou d'immeubles privés étaient libérés par l'occupant.



- L'Administration française reprenait en mains le contrôle des intérêts français.
- Une partie importante des valeurs économiques détournées par l'occupant étaient, en droit ou en fait, récupérées (stocks de ravitaillement, d'essence, de matières premières, de champagne, de matériel industriel ou agricole...).
- Des documents militaires, abandonnés par l'autorité militaire, étaient centralisés pour être ultérieurement remis au Ministère de la Guerre.
- Les magistrats municipaux élus reprenaient leur activité à l'abri et sous la protection de la législation française reconnue comme seule valable; seul le cas Marchandéau devait être réglé deux mois plus tard.
- La défense des intérêts français contre les exigences abusives allemandes recevait un commencement d'organisation.
- Le Ravitaillement était assuré et les réquisitions allemandes réglementées.
- Le contact était établi avec les camps de prisonniers de guerre, l'aide matérielle assurée, les évasions organisées, les libérations facilitées.
- Certains services allemands, camouflant la propagande sous la solidarité - notamment la M.S.V. - cessaient toute activité et dans une pénurie presque totale l'Administration française prenait en charge le Ravitaillement de la population.
- Toute l'indépendance des services français, compatible avec les dispositions de la convention d'Armistice, était reconnue.
- L'accès de la zone interdite était ouvert à l'Administration du département de la Marne qui étendait son action jusque dans le département des Ardennes.

L'isolement auquel j'ai été condamné depuis douze mois, ne me permet pas de savoir dans quelle mesure il a été fait état de cette première manifestation concrète de la Résistance Française, qui fut, d'ailleurs, généralement commune aux départements de la zone occupée. S'il en a été parlé, ce n'est que justice et enseignement valable pour l'ensemble du pays. Si on avait osé le faire, il n'est jamais trop tard pour réparer cet oubli.



Je fut à ce temps où l'Administration Française se trouvait dans un complet isolement, livrée aux réactions individuelles et collectives de l'occupant, devant un ennemi ivre de ses succès et sûr de sa puissance, ce que j'appellerai " la Résistance dans la solitude et dans la nuit ".

Peut-être viendra le jour où l'on reconnaîtra le mérite des hommes qui subirent sans faiblir le premier choc et qui, à visage découvert, et sous une responsabilité personnelle sans cesse mise en cause, surent résister à toutes les menaces, affronter tous les dangers, rechercher et exploiter dans l'intérêt de leur pays toutes les dispositions favorables des hommes ou des événements.

3) - ACTIOM COMME PREFET DE LA LOIRE.

Comme Préfet, et après deux mois de collaboration dévouée et fidèle apportée à mon prédécesseur, le champ de mon activité s'accroissait en même temps que mes responsabilités.

Sur le plan politique : j'affirmais publiquement ma volonté d'union et de trêve politique. Plus de droite, ni de gauche, mais une union véritable et, si possible, sincère. Un tel langage est aisément intelligible pour des populations de l'Est, à qui l'expérience a malheureusement donné la "technique" de la résistance à l'occupation, et qui vivent à l'abri d'une frontière sur laquelle elles doivent avoir les yeux constamment fixés.

Sur ce plan, j'étais approuvé et suivi par l'immense majorité de la population. Ça et là quelques critiques étaient soulevées. Certains éléments d'extrême droite me reprochaient de faire une politique de gauche et de défendre le régime parlementaire et républicain. Certains éléments d'extrême gauche m'accusaient de subir l'influence des milieux réactionnaires. Je m'expliquais sur ce point à plusieurs occasions et je trouvais précisément dans ces critiques la preuve de mon indépendance. A tous les sectarismes, j'opposais ma volonté de concorde nationale et de pacification sociale.

Sur le même plan :

- Les associations d'anciens combattants, de toutes origines politiques furent fusionnés en un Comité d'entente qui survécut à toutes les vicissitudes ultérieures et dont l'existence n'a pas dû être mise en cause par les événements récents,

- Le Conseil Général fut réuni.



- Une organisation agricole, qui subsiste encore actuellement, fut créée par la fusion des deux grandes associations existant dans le département. La lutte de ces deux associations nettement situées sur des plans politiques absolument opposés, remplissait l'histoire locale depuis quelques 30 ans. Les hommes qui s'étaient constamment combattus s'unirent et leur entente ne connut aucune éclipse. A cette organisation on doit ;

- le fait que l'Ostland n'a pu s'installer dans le département
- la reconstruction de l'économie rurale dans la Marne dans des conditions presque surprenantes si l'on compare les indices de production avant et pendant cette période.
- la sauvegarde des intérêts français devant les exigences des réquisitions allemandes.

- Une organisation viticole fut instituée qui desserra la main-mise allemande sur l'industrie du Champagne et conserva ainsi à la France des stocks d'une valeur considérable.

- Je favorisais une politique sociale d'équité et de justice. Je défendais en toutes occasions le principe de la liberté syndicale. J'imposais au patronat l'élection des délégués ouvriers dans les Comités Sociaux. Je m'efforçais de sauvegarder les intérêts de la masse contre certaines incompréhensions et contre tous les égoïsmes.

- Je menais une action quotidienne pour soulager toutes les infortunes.

Sur le plan allemand : Je poursuivais l'effort entrepris comme Secrétaire Général - Pas une journée n'est passée sans que j'obtienne des résultats substantiels dans des conditions plus ou moins difficiles.

Si une telle affirmation était contestée, je n'aurais que l'embaras du choix pour me référer au témoignage de personnalités les plus diverses par leurs origines et leur formation politique, qui furent les témoins de mon action quotidienne. Je choisirai ces personnalités parmi celles qui, après mon départ, durent subir, du fait de l'occupant, les plus graves condamnations en raison de leur patriotisme et de leur participation à des mouvements de résistance.

Dans l'ordre politique, économique ou administratif, des garanties étaient obtenues que je portais à la connaissance de mes services et de la population.

Le principe de ma seule responsabilité personnelle fut clairement posé devant l'autorité allemande pour éviter toutes sanctions à l'égard des fonctionnaires de tous services et de tous rangs. Aucune arrestation ne fut opérée sous mon administration.

ARCHIVES

5) - NOTES POUR LE PRÉFET RÉGIONAL.

Dans ces fonctions, deux documents fixent ma position.
L'une est la déclaration que j'ai faite au moment de mon installation sur la façon dont je concevais le rôle de Préfet Régional.

L'autre est la déclaration que j'ai faite pour porter à la connaissance de la population les ordres que je donnais aux services de police dans l'ensemble de la Région.

L'un et l'autre, pourront, s'il est utile, être versés au dossier de l'Instruction.

Sur le plan politique, et notamment au cours des conférences des Préfets Régionaux, je n'ai jamais cessé de prendre position contre toutes les mesures d'ordre général qui me paraissaient susceptibles de nuire à l'unité française. Les rapports au Gouvernement - bien que généralement sommaires et plus techniques que politiques -, le témoignage de mes collègues, pourrait confirmer mes déclarations sur ce point. S'il en était besoin, j'ajouterais que j'ai mis en accord mes actes dans le département, avec mes observations présentées au Gouvernement, et qu'il n'est aisé de le prouver.

Enfin la constitution par ma proposition des assemblées municipales lorsque la désignation en fut faite soit par le Gouvernement, soit par le Préfet, peut lever toute équivoque à ce sujet.

Je veux donc affirmer, sans crainte d'être contredit, qu'au moment où je quittais le département de la Marne :

- l'économie et les finances départementales étaient restaurées,
- le ravitaillement assuré,
- le cheptel reconstitué,
- les stocks de Champagne sauvegardés (120 millions de bouteilles environ),
- l'Administration française respectée et aussi indépendante que possible,
- les sanctions collectives évitées,
- les intérêts individuels ou particuliers défendus,
- l'unité française maintenue ou renforcée,
- les plans de reconstruction approuvés,
- les sinistrés abrités.



Les regrets que manifestait la population à l'annonce de mon départ paraissaient égaux à ceux que j'éprouvais moi-même en abandonnant une Région où, du fait de mes administrés, je n'avais connu que des satisfactions.

Je tiens à la disposition de l'Instruction les preuves de cette affirmation,

Le 11 juin 1945

J. Guédon

